



MAIRIE DE CHANAC
48230

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2015 A 20 H 30

L'ordre du jour était le suivant :

- ↳ proposition d'évolution de l'intercommunalité dans le cadre de la loi NOTRe,
- ↳ avis de principe sur les fiches projets à inscrire dans le contrat territorial du Département 2015-2017,
- ↳ subvention complémentaire au comité d'animation (licence 4 fête),
- ↳ fonds de concours SDEE : enfouissement réseaux électriques VC abords bâtiment CUMA,
- ↳ questions diverses.

L'an deux mil quinze, le vingt et un septembre, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Chanac dûment convoqué en date du quatorze septembre et affichage du même jour, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

Etaient présents : Irène BORREL, Catherine BOUNIOL, Catherine BOUTIN, Florence FERNANDEZ, Michel GERBAL, Philippe MIQUEL, Jacques MIRMAN, Manuel PAGES, Catherine PUEL, Philippe ROCHOUX, Louis ROUJON.

Absents excusés : Marie-José GUILLEMETTE, Martine LARTAUD, Philippe SARRAN.

Absent : Manuel MARTINEZ.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

En ouverture de séance le Maire soumet à l'approbation du conseil les comptes rendus des séances des 22 juin 2015 et 20 juillet 2015. Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

Il propose au conseil municipal l'ajout des points suivants à l'ordre du jour sous réserve qu'il n'y ait aucune opposition de la part des membres du conseil municipal :

- Subvention complémentaire au Roc de la Lègue,
- Tarifs de location de la salle des remparts du Villard,
- Tarifs TTC de location du gîte meublé du Villard,
- Modification de la régie de recettes pour diverses locations au village de vacances.

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité, l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

PROPOSITION D'EVOLUTION DE L'INTERCOMMUNALITE DANS LE CADRE DE LA LOI NOTRE

Il est exposé :

En application de la Loi NOTRe, le seuil de population minimal des communautés de communes a été fixé à 5 000 habitants pour le département de la Lozère.

La commune de Chanac fait partie de la communauté des communes Pays de Chanac qui compte un peu moins de 3 000 habitants. Il convient donc d'envisager un nouveau périmètre d'intercommunalité qui permette d'atteindre le seuil règlementaire, tout en satisfaisant aux besoins, aux attentes et aux perspectives en matière de développement, mais aussi de mutualisation et de services à la population.

Le Conseil Municipal de Chanac,

CONSIDERANT :

1°) que le territoire regroupant les communautés de communes du Valdonnez et du Pays de Chanac est cohérent et présente des similitudes de profil sur de nombreux points :

- taille démographique des communes concernées,
- situation géographique et topographique (cause et vallées du même bassin versant),
- même profil en ce qui concerne l'économie, l'agriculture, les catégories socio-professionnelles, le tissu associatif et éducatif,
- même problématiques en ce qui concerne le maintien des services à la population, l'urbanisme, l'environnement et les risques naturels ;

2°) que ces deux communautés de communes ont déjà mis en oeuvre des actions communes : Projet agro environnemental et climatique PAEC, pilotage des actions du site Natura 2000, service public d'assainissement non collectif SPANC commun...

3°) qu'elles présentent des similitudes dans les choix de gestion et l'organisation, comme la gestion en régie des services eau et assainissement ;

L'ensemble de ces aspects positifs et concordants ne peuvent que favoriser une meilleure coopération entre les communes concernées.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DEMANDE la fusion des communautés de communes du Valdonnez et Pays de Chanac, à effet du 1er janvier 2017.

AVIS DE PRINCIPE SUR LES FICHES PROJETS A INSCRIRE DANS LE CONTRAT TERRITORIAL DU DEPARTEMENT

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le Département de la Lozère a lancé une démarche de contractualisation avec les collectivités locales de son territoire.

Cette contractualisation déterminera en particulier les engagements d'interventions financières du Département de la Lozère sur les projets d'investissement portés par la collectivité pour la période 2015-2017.

Afin de rédiger ce contrat, la collectivité doit proposer les projets d'investissements qu'elle souhaite porter en maîtrise d'ouvrage et la demande de subvention au Département de la Lozère qui leur correspond.

VU le règlement des contrats territoriaux adopté par délibération du Conseil Général de la Lozère n° CG_14_71_09 du 24 novembre 2014 modifiée par les délibérations du Conseil Départemental n° CP_15_437 du 22 mai 2015 et n° CP_15_655 du 27 juillet 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les projets inscrits dans le tableau ci-dessous et détaillés dans les fiches projets :

Nom du projet	Montant des travaux HT	Subvention du Département sollicitée	Date de réalisation
aménagement des abords de la gare en aire intermodale de transports	296 958.75 €	89 087.00 €	2ème trim. 2016
réhabilitation extérieure du patrimoine architectural bâti de l'ancienne gare	97 000.00 €	38 800.00 €	mi 2016 - fin 2017

travaux de restauration de l'enceinte fortifiée du Villard - tranche 1	104 444.00 €	31 333.00 €	début mi 2016
travaux de restauration de l'enceinte fortifiée du Villard - tranche 2	102 480.00 €	30 744.00 €	fin 2017
aménagement du hameau de Vareilles hors réseaux humides - tranche 1	196 000.00 €	78 400.00 €	2017
réseaux AEP et AST du hameau de Vareilles	135 000.00 €	40 500.00 €	2017
aménagement rues des écoles, de la parro, de l'enclos, du Champredon (hors réseaux humides)	53 000.00 €	21 200.00 €	2017
aménagement rues des écoles, de la parro, de l'enclos, du Champredon - reprise des réseaux AEP et EU	42 000.00 €	12 600.00 €	2017
voirie : route du Sec et du Royde	80 000.00 €	32 000.00 €	2016
voirie : route du Gazy	43 000.00 €	17 200.00 €	2016
mise en sécurité des carrefours des voies communales des Fonts et du Cros-Bas avec la RD 32	90 000.00 €	36 000.00 €	2017
aménagement de la rue de la Condamine	140 000.00 €	56 000.00 €	2017
travaux de restauration du Donjon et de son assiette	36 900.00 €	11 070.00 €	2ème sem. 2015
digue du Moulin Grand	50 000.00 €	20 000.00 €	2016
aménagement de sanitaires publics accessibles	75 000.00 €	30 000.00 €	2016

PROPOSE D'INSCRIRE dans le contrat territorial du Département de la Lozère ces projets, S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant l'accusé de réception du dossier de demande de subvention,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU COMITE D'ANIMATION (LICENCE 4 FETE)

Monsieur le Maire rappelle que la licence 4 de la commune fonctionne pour la fête votive. Les recettes encaissées en 2015 s'élèvent à 2 025,00 € pour une dépense de 965,93 €. Il propose à l'assemblée de reverser comme chaque année le bénéfice au comité d'animation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition,

VOTE une subvention au profit du comité d'animation de 1 059,07 €.

FONDS DE CONCOURS SDEE : ENFOUISSEMENT RESEAUX ELECTRIQUES VC ABORDS BATIMENT CUMA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5212-26,

Vu les dispositions du décret n°2007-450 du 25 mars 2007 et sa rubrique 76 afférente aux fonds de concours,

Vu les statuts du syndicat départemental d'électrification et d'équipement de la Lozère,

Monsieur le Maire expose :

Suite à la demande concernant les travaux d'électrification désignés ci-après, un devis estimatif a été établi pour ce projet dont la réalisation relève de la compétence du SDEE.

Afin de financer cette opération et en application des délibérations relatives à la participation des communes et de leurs groupements, le SDEE sollicite le versement d'un fonds de concours selon le plan de financement suivant :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Enfouissement BTS voie communale abords bâtiment CUMA	17 788.99 €	Participation du SDEE	14 964.83 €
		Fonds de concours de la commune (devis HT des travaux - 6 X 2000€)	2 824.16 €
Total	17 788.99 €	Total	17 788.99 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
ADOpte la proposition de Monsieur le Maire,
S'ENGAGE à verser le fonds de concours en une seule fois, après achèvement des travaux,
DECIDE d'amortir, sur un seul exercice, la subvention d'équipement dont les crédits seront inscrits à l'article 2041582.

SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU ROC DE LA LEGUE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association Le Roc de la Lègue avait sollicité une subvention de 700 € auprès du Département de la Lozère dans le cadre de l'organisation de son vétathlon. Cette association n'ayant pas perçu la subvention attendue, il propose à l'assemblée de voter une subvention complémentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
APPROUVE cette proposition,
VOTE une subvention de 700 € au profit du Roc de la Lègue.

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES REMPARTS DU VILLARD

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite à l'aménagement de la cuisine de la salle du Villard, il y a lieu de réactualiser les tarifs de location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
FIXE les tarifs suivants applicables à compter du 9 novembre 2015 :

- ⇒ location.....250 €
- ⇒ caution dégradations 1 000 €
- ⇒ caution ménage50 €

Afin d'encourager les activités des associations chanacoises dans cette salle, il propose d'attribuer une subvention qui serait reversée à chaque association.

Objet de la location	Location	Subvention	Reste à charge de l'association
Repas	250 €	200 €	50 €
Bal	250 €	200 €	50 €
Jeu de cartes, vide-grenier	250 €	230 €	20 €
Loto	250 €	230 €	20 €
Manifestations culturelles à but non lucratif, sportives, repas adhérents, réunions	250 €	250 €	0 €

TARIFS TTC DE LOCATION DU GITE MEUBLE DU VILLARD

Madame Catherine PUEL, Adjointe au Maire, expose que suite à l'obtention du label « gîtes de France », il convient de fixer les tarifs concernant le gîte de la ferme Lavigne du Villard.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE les tarifs de location à la semaine du gîte meublé du Villard, comme suit :

⇒ 450 € en moyenne saison (du 3/1/15 au 4/7/15 et du 19/9/15 au 2/4/16),

⇒ 680 € en saison (du 4/7/15 au 18/7/15 et du 22/8/15 au 19/9/15),

⇒ 790 € en très haute saison (du 18/7/15 au 22/8/15).

DECIDE d'instaurer les cautions ci-après :

⇒ 450 € : caution dégradation,

⇒ 60 € : caution ménage.

APPROUVE la possibilité de :

⇒ louer des draps au tarif unique de 8 € par lit,

⇒ vendre des sacs de granulés de bois pour le poêle au prix de 5 € le sac de 15 kgs,

⇒ fournir un « kit confort » comprenant notamment serviettes et tapis de bain, torchons, filtres à café, papier toilette, éponge, produits d'entretien, pour un tarif venant en supplément de la location, à savoir 41 € par gîte.

MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES POUR DIVERSES LOCATIONS AU VILLAGE DE VACANCES

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 26 février 1991 il a été institué une régie de recettes pour l'encaissement de diverses locations au village de vacances.

Compte tenu de la mise en location du gîte meublé de la ferme Lavigne du Villard, il convient :

- de modifier l'objet de cette régie en l'intitulant : diverses locations de gîtes meublés,
- d'actualiser la liste des produits à encaisser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition,

DECIDE de modifier l'article 1 de la délibération du 26 février 1991 afin de permettre l'encaissement des produits suivants :

	Village de gîtes	Le Villard
jeton lave-linge	X	
dose de lessive	X	
jeton sèche-linge	X	
sac de granulés de bois		X
complément pour présence d'animaux	X	
location de téléviseur (semaine ou journée)	X	
location de draps	X	X
location de fauteuil relax	X	
ménage	X	
perte carte barrière	X	

QUESTIONS DIVERSES

Aménagement des carrefours du Cros

Le Maire informe qu'il a rencontré l'entreprise STPL dans le cadre de la mise en place d'une éventuelle convention de remblaiement. Actuellement, cette entreprise n'a pas de chantier de programmé dans le secteur. Elle proposait de signer une convention avec un délai de réalisation très long mais refus de la commune car il y aura peut-être une autre opportunité avec une autre entreprise.

Digue du Moulin Grand

Le Maire se charge de rencontrer la DDT pour obtenir leur accord afin de rénover la Digue. Il leur demandera s'il est possible de créer une passe à poissons dans le béal pour maintenir la digue.

Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre de sa délégation de pouvoir, il a résilié le marché concernant la révision du plan local d'urbanisme conclu avec la société CORIOLIS représentée par Monsieur Guillaume Bellaton. En effet, cette procédure engagée depuis 2003 n'est toujours pas terminée.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 heures 20 minutes.